

Séance publique du 23 février 2004

Délibération n° 2004-1703

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Ecole d'infirmières et d'assistantes sociales de Lyon - Ecole Rockefeller - Avenant n° 1 - Lot n° 20 : électricité-courants forts**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 février 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'opération de réhabilitation de l'école Rockefeller inscrite au contrat de plan Etat-Région pour l'enseignement supérieur est dans sa phase travaux depuis le début de septembre 2002. Par délibérations en date des 18 mars 2002 et 7 avril 2003, le conseil de Communauté a approuvé la définition des lots de travaux.

Le montant du marché initial, pour le lot n° 20 : électricité-courants forts était de 421 258,90 € HT, soit 503 825,64 € TTC.

Le lot n° 20 : électricité-courants forts a fait l'objet d'une décision de poursuite d'un montant de 15 428,57 € HT, soit 18 452,56 € TTC.

L'avenant n° 1 concerne la mise en place d'un éclairage supplémentaire en façade afin de mettre en valeur le bâtiment sur la place d'Arsonval. Le montant de l'avenant s'élèverait à 13 819,83 € HT, soit 16 528,51 € TTC, représentant une augmentation de 3,16 % (6,94 % en cumulé).

La commission permanente d'appel d'offres a donné un avis favorable et motivé à ce projet d'avenant le 19 décembre 2003.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant sus-visé, conformément à l'article L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit avenant n° 1 ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ses délibérations en date des 18 mars 2002 et 7 avril 2003 ;

Vu le procès-verbal de la commission permanente d'appel d'offres en date du 19 décembre 2003 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 d'un montant de 13 819,83 € HT, soit 16 528,51 € TTC pour le lot n° 20 : électricité-courants forts, marché n° 020707 H attribué à l'entreprise Stepe, concernant l'opération de réhabilitation de l'école Rockefeller, le montant de ladite opération restant inchangé : 11 034 260 € en dépenses et 8 826 798 € en recettes.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant n° 1 pour le lot n° 20 : électricité-courants forts.

3° - Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007 et a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme d'un montant de 11 034 260 € en dépenses et de 8 826 798 € en recettes. Les individualisations sont réparties selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- en dépenses :

. réalisé fin 2003	7 420 630 €
.2004	3 450 000 €
.2005	163 630 €

total des dépenses	11 034 260 €
--------------------	--------------

- en recettes :

. réalisé fin 2003	3 374 512 €
.2004	5 000 000 €
.2005	452 286 €

total des recettes	8 826 798 €
--------------------	-------------

comptes 0 458 161 en dépenses et 0458 261 en recettes - fonction 023 - centre budgétaire 5 720 - centre de gestion 572 200 - opération n° 0467 (sous-opérations 0467 003, 0467 004 et 0467 006).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,